

## RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### DÉPENSES DE FONCTION D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2016-2017

Trimestre : avril-mai-juin 2016

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Pierre Baril	Président	Souper Rencontre de travail à Québec	2016-04-13	9,10 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-04-28	45,14 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-05-02	27,91 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-06-07	12,78 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-06-10	44,16 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-06-17	39,81 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-06-23	63,93 \$
Pierre Baril	Président	Dîner Rencontre de travail à Québec	2016-06-28	57,23 \$

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense, s'il y a lieu.